

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 108

présenté par

M. Hetzel, M. Marleix, M. Sermier, M. Quentin, M. Le Fur, M. Cattin, M. Thiériot, M. Bourgeaux,
Mme Beauvais, M. Bony, M. Bazin, Mme Corneloup, Mme Boëlle, M. Reiss, Mme Bassire,
Mme Trastour-Isnart, M. Victor Habert-Dassault et M. Gosselin

ARTICLE 4

À la fin, substituer à la date :

« 31 juillet 2022 »

la date :

« 15 février 2022 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'article premier.